M. La Salle: Je pense que c'est important pour que tous les députés sachent bien que ce bureau servira à identifier également les surplus appartenant au gouvernement canadien.

Alors, compte tenu de cela, il est clair que cette rationalisation à l'intérieur, d'une part, du Conseil du Trésor et des Travaux publics au niveau des constructions et services ne pourra qu'apporter des économies fort importantes à l'ensemble des contribuables.

[Traduction]

11 décembre 1985

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA SITUATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. En novembre, le premier ministre Bennett a dit qu'il ne négocierait pas avec les Indiens de la Colombie-Britannique tant qu'ils ne renonceraient pas à leurs revendications territoriales dans cette province. Quand le ministre se trouvait en Colombie-Britannique, est-il parvenu à convaincre le gouvernement provincial de changer d'avis et d'admettre que les autochtones ont certains droits valables sur le plan constitutionnel?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député le sait, je crois, j'ai passé le plus clair de mon temps à toutes les réunions où l'on discutait de la marche à suivre et de la possibilité d'un arrêt des manifestations sur l'île Lyell. Aux yeux des Haïdas, du gouvernement de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral, ce qui importe, c'est de pouvoir entamer un processus permettant d'essayer de régler de façon satisfaisante pour les Haïdas et pour toutes les personnes intéressées les problèmes qui les préoccupent.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, nous apprécions ce que le ministre a pu faire, mais n'admettrait-il pas que tant que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne reconnaîtra pas l'existence de droits constitutionnels des autochtones, il n'est pas possible de trouver une solution juste pour les Haïdas ni pour n'importe quel autre peuple de souche indienne de la Colombie-Britannique?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député a raison. Le gouvernement de la Colombie-Britannique reconnaît en fait les droits constitutionnels des autochtones. Il a en fait accepté la modification qui a été apportée en 1982.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— LES EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE VERS LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 26 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a écrit en m'annonçant

Questions orales

de façon catégorique que la question du bois constitue désormais le principal problème d'ordre commercial entre le Canada et les États-Unis. Comme le premier ministre le sait, le président Reagan en a parlé avec lui hier au téléphone. Quelles questions précises sont à l'ordre du jour des discussions avec le gouvernement américain concernant le bois d'œuvre? Puisque le ministre du Commerce extérieur dit que ces entretiens vont avoir lieu, je voudrais savoir ce qu'on offre exactement. Est-il question entre autres de donner aux États-Unis l'accès aux forêts canadiennes et au bois brut?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le président Reagan a, je pense, clairement répondu à cette question et à d'autres dans la lettre qu'il a envoyée au président du comité des voies et moyens, M. Rostenkowski, et où il signale que malgré les causes de mécontentement qui existent des deux côtés de la frontière, les négociations commerciales doivent aller de l'avant, selon lui, parce qu'en dernier ressort, elles seront sans doute avantageuses pour les deux pays et que ce problème ne doit pas suffire à les empêcher.

Quant au gouvernement du Canada, il compte bien entendu reitérer avec énergie la position avancée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres personnes au sujet du bois et d'autres questions.

L'ORDRE DU JOUR DES ENTRETIENS

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question s'adresse à nouveau au premier ministre. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré officiellement à la Chambre que le Canada n'acceptera en aucun cas les mesures protectionnistes proposées par le Congrès américain à l'égard de nos exportations de bois tendre, le premier ministre peut-il nous expliquer quels aspects de l'exploitation forestière seront à l'ordre du jour des entretiens que propose le ministre du Commerce extérieur, compte tenu notamment des remarques faites à la Chambre et ailleurs par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vois rien de gênant ou d'illogique dans tout ce qui a été dit. Conformément à la constitution des États-Unis, le président a écrit au Congrès pour lui demander l'autorisation de négocier une entente commerciale bilatérale si possible. J'ai fait un rapport le 26 septembre dernier dans le même sens à la Chambre.

Nous consulterons les provinces, comme convenu, dans les 90 jours à venir et à nouveau lorsque les Américains auront reçu leur approbation, le cas échéant.

M. Fulton: Et le bois?

M. Mulroney: Il n'y a pas que le bois. Ce secteur revêt une extrême importance à nos yeux. Nous en discuterons avec beaucoup d'énergie et de franchise, du moins je l'espère, de façon à défendre la position bien fondée qu'ont avancée le gouvernement du Canada et les producteurs de la Colombie-Britannique et d'ailleurs.